

Projet de construction de l'usine AP50 du complexe Jonquière à Saguenay

Dossier : 6211-19-018

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 24 août au 8 octobre 2010

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de construction de l'usine AP50 du complexe Jonquière à Saguenay par Rio Tinto Alcan inc.* a pris fin le 8 octobre dernier. Conformément au mandat qui lui a été confié le 15 juillet 2010 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 24 août au 8 octobre 2010, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Rio Tinto Alcan projette de construire une nouvelle aluminerie de technologie du type AP50. L'usine AP50 serait située dans l'arrondissement de Jonquière de la ville de Saguenay, et serait construite sur l'emplacement de l'actuelle aluminerie Arvida du Complexe Jonquière. L'usine Arvida serait démantelée au fur et à mesure de l'avancement des travaux de construction. La réalisation du projet s'étalerait sur trois phases de construction, soit une première phase pilote de 60 000 tonnes métriques par année, une deuxième phase de 150 000 tonnes métriques par année, et une troisième phase de 210 000 tonnes métriques par année. Il faut souligner que la phase 1 du projet, considérée comme l'usine pilote, a déjà été autorisée le 21 janvier 2008 par un certificat d'autorisation émis en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

En ce qui concerne le calendrier des travaux, l'étude d'impact mentionne que dans le contexte du ralentissement économique mondial, Rio Tinto réduira le rythme de ses investissements. Les échéanciers du projet seraient donc à réviser. Cependant, Rio Tinto maintiendrait ses engagements tels qu'annoncés en décembre 2006.

Selon le promoteur, les trois phases de construction représenteraient un investissement de l'ordre de 3,6 milliards de dollars.

(Extrait du communiqué émis le 24 août 2010)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information et à partir de conversations téléphoniques. Ces préoccupations sont les suivantes :

les brasques usées :

- la possibilité de réduire la quantité des brasques usées qui seraient produites en utilisant la nouvelle technologie AP50 ;
- la quantité de brasques usées entreposées au Complexe Jonquière et qui seraient traitées annuellement à l'usine de traitement de la brasque usée ;
- l'éventualité que le promoteur traite des brasques usées provenant d'alumineries de l'extérieur de la région ;
- les trois sources d'approvisionnement de brasques usées pour traitement à l'usine de traitement de la brasque usée de Jonquière : la production courante des brasques usées par le promoteur, l'inventaire des brasques usées déjà entreposées sur place et des brasques usées venant d'autres alumineries ;

le bruit :

- l'efficacité démontrée du mur acoustique végétalisé érigé sur la rue Fillion, à proximité du complexe Jonquière, pour contrer le bruit causé par le transport lourd ;
- la possibilité de construire ce genre de mur ailleurs, notamment sur la rue Lasalle ;
- le traitement des plaintes contre le bruit ;

la qualité de l'air :

- l'efficacité de la nouvelle technologie AP50 pour améliorer la qualité de l'air en réduisant l'émission de poussière dans l'atmosphère ;
- l'efficacité des centres de traitement des gaz ;
- le respect de la nouvelle réglementation sur les gaz à effet de serre mise en vigueur en 2011 ;

les boues rouges :

- la mise en dépôt des boues rouges ;
- l'absence de nouveaux sites pour l'accumulation des boues rouges ;
- l'utilisation du site adjacent au Complexe Jonquière (géré par l'usine Vaudreuil) ainsi que le site situé à Laterrière et l'absence de dates de fermeture de ces deux sites ;
- l'état de la recherche pour la valorisation des boues rouges ;
- la toxicité ou l'innocuité des boues rouges ainsi que le danger qu'elles représentent pour la population ;

le paysage :

- l'intégration paysagère et architecturale du projet dans le milieu ;
- la disponibilité des plans d'aménagement paysager au moment de leur élaboration ;

le promoteur :

- la transparence de Rio Tinto Alcan inc. qui demande la tenue d'une audience publique ;

autres préoccupations :

- la réutilisation des eaux usées industrielles ;
- l'électricité requise pour cette nouvelle usine ;
- les étapes du cheminement du projet pour acceptation ou refus par le gouvernement ;
- la différenciation de ce projet avec le projet-pilote qui est déjà en construction ;
- la priorisation du transport du métal liquide par train afin de ne pas augmenter le nombre de camions sur les routes.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

| Centres | Adresses |
|---|---------------------------------|
| Bibliothèque de Chicoutimi <i>Accès Internet gratuit</i> | 155, rue Racine Est, Chicoutimi |
| Bibliothèque d'Arvida <i>Accès Internet gratuit</i> | 2850, Place Davis, Jonquière |

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

| Dates | Quotidiens | Hebdos régionaux |
|-------------------|--------------|---------------------|
| 20 août 2010 | Le Quotidien | |
| 20 août 2010 | Le Soleil | |
| 20 août 2010 | La Presse | |
| 22 août 2010 | | Le Progrès-Dimanche |
| 12 septembre 2010 | | Le Progrès-Dimanche |

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

| Dates et événements | Nombre d'envois | | Diffusion dans Internet |
|---|---|------------------------------------|-------------------------|
| | Médias | Groupes, municipalités ou citoyens | |
| 24 août 2010 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information | Médias écrits et électroniques du Saguenay–Lac-Saint-Jean | 114 | Site du BAPE |
| 15 septembre 2010 Rappel aux médias de la séance d'information | Médias écrits et électroniques du Saguenay–Lac-Saint-Jean | Ne s'applique pas | Ne s'applique pas |

La séance d'information

| | |
|------------------------------------|--|
| Date | 15 septembre 2010 |
| Lieu | Hôtel Holiday Inn Saguenay, salle Chomina à Jonquière |
| BAPE : Animation | Karine Lavoie, conseillère en communication |
| Accueil et prise de notes | Louise Bourdages, conseillère en communication |
| Promoteur | Lise Castonguay, porte-parole, Rio Tinto Alcan inc. Anik Dubuc, conseillère principale en environnement, Rio Tinto Alcan inc. Clément Brisson, consultant, groupe technologie environnementale, Rio Tinto Alcan inc. |
| Assistance | 77 personnes |
| Webdiffusion : nombre de visiteurs | 29 auditeurs |
| Durée | 1 h 35 |

Les relations de presse

5 médias étaient représentés à la séance d'information, soit *Radio-Canada* (télé et radio), *V*, *TVA* ainsi que le journal *Le Quotidien*.

La revue de presse

À la suite de l'annonce de la période d'information et de consultation du dossier par le public, la nouvelle a été reprise par 7 médias : les stations de radio *CKYK-FM* d'Alma, *CKGS* Saguenay, *Radio-Canada* radio et télé, *TVA* et les journaux *La Presse* et *Le Quotidien*. On faisait mention de l'étape à laquelle était rendue le projet, de la disponibilité de l'étude d'impact ainsi que de la tenue de la séance d'information. À la suite de la séance du 15 septembre, *Le Quotidien* a fait un reportage relatant le déroulement de la soirée.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec la chargée de projet au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.

Québec, le 19 octobre 2010

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier
En collaboration avec Louise Bourdages, conseillère en communication